

**Annexe 10.2 : Détermination du capital fixe utilisé pour l'exécution d'un contrat
(2004-05-14)**
Contrats d'une valeur de 250 000 \$ et plus

Ligne n°	Détails	A	B	C	D	E	F	TOTAL
1.	Montants d'amortissement. \$							
2.	Valeur comptable nette de l'actif immobilisé au début de l'année financière. \$							
3.	Sommes provenant de certains centres de coût qui sont réaffectées à d'autres centres de coût, conformément aux exigences du système de comptabilité des prix de revient de l'entrepreneur.							
4.	Valeur comptable nette rajustée de l'actif immobilisé, par centre de coût. \$							
5.	Bases pour recouvrer les frais généraux.							
6.	Montant total de chaque base de recouvrement des frais généraux pendant l'année financière.							
7.	Montant de chaque base de recouvrement des frais généraux affectée au présent contrat.							
8.	Pourcentage des chiffres de la ligne 7 par rapport à ceux de la ligne 6. %							
9.	Valeur comptable nette de l'actif immobilisé afférent au contrat. Produit de la ligne 8 par la ligne 4. \$							

Remarques :

Ligne 1 Montants prévus pour l'amortissement dans le budget des frais généraux de l'entrepreneur, en total ou calculés par centre de coût, selon l'accord conclu pendant les négociations.

Ligne 2 Montant total de la valeur comptable nette de l'actif immobilisé (terrains et immobilisations incorporelles non compris) inscrit dans le bilan de l'entrepreneur à la fin de l'année financière antérieure à celle qui fait l'objet des négociations. Si ce bilan n'est pas prêt au moment des négociations, ce montant peut être estimé. Par la suite, le montant est ventilé entre les centres de coût, soit conformément aux registres de l'entrepreneur, soit s'il n'est pas inscrit dans les registres, conformément aux montants d'amortissement de la ligne 1 (la ventilation est nécessaire seulement dans le cas où l'amortissement par centre de coût a été convenu au cours des négociations).

Ligne 3 Réaffectation nécessaire des montants de la ligne 2 si le système de comptabilité des prix de revient de l'entrepreneur l'exige.

Ligne 4 Montants de la valeur comptable nette de l'actif immobilisé de la ligne 2 rajustés compte tenu de la ligne 3.

Ligne 5 Base prise pour récupérer les frais généraux en total ou pour chaque centre de coût selon le système de comptabilité des prix de revient de l'entrepreneur.

Ligne 6 Total de chaque base de recouvrement des frais généraux inscrit dans le budget de l'entrepreneur pour l'année financière, selon l'accord conclu pendant les négociations.

Ligne 7 Montant de chaque base de recouvrement des frais généraux affectée au contrat, selon l'accord conclu pendant les négociations.

Ligne 8 Pourcentage représenté par les montants de la ligne 7 par rapport à ceux de la ligne 8.

Ligne 9 Montants déterminés en appliquant les pourcentages de la ligne 8 au montant de la valeur comptable nette de l'actif immobilisé de la ligne 4. Le total de cette ligne équivaut au total du capital fixe utilisé pour le contrat durant l'année financière visée.

Si le contrat porte sur plus d'une année financière de l'entrepreneur, il faut faire le calcul pour chaque année financière pertinente, et la somme du capital fixe utilisé pour l'exécution du contrat déterminée pour chaque année financière doit équivaloir au total du capital fixe utilisé pour le contrat dont il s'agit.

Si l'entrepreneur ne répartit pas ses frais généraux par centre de coût, il suffit de faire le calcul qui précède pour obtenir le total de ces frais.

Deux exemples de calcul se retrouvent à l'annexe [10.4](#).

Annexe 10.2.1 : Détermination des fonds de roulement utilisés pour l'exécution du contrat

Contrats d'une valeur de 250 000 \$ et plus

Exemples de calcul

Exemple 1 - Hypothèses :

1. Durée du contrat : 12 mois.
2. Le total des coûts contractuels s'élève à 1 313 190 \$ sur lesquels 26 500 \$ sont affectés à l'amortissement.
3. Frais répartis sur une base régulière mois après mois.
4. Des acomptes de 85 % sont effectués une fois par mois.
5. La durée qui s'écoule entre l'envoi de la facture et la réception du paiement est de 1 mois.

Mois	Coût contractuel permis sans amortissement \$	Produits du contrat moins bénéfices \$	Fonds de roulement mensuel utilisé \$	Fonds de roulement mensuels cumulatifs utilisés \$
1	107 224	--	107 224	107 224
2	107 224	--	107 224	214 448
3	107 224	93 017	14 207	228 655
4	107 224	93 018	14 206	242 861
5	107 224	93 017	14 207	257 068
6	107 224	93 018	14 206	271 274
7	107 224	93 017	14 207	285 481
8	107 224	93 018	14 206	299 687
9	107 224	93 017	14 207	313 894
10	107 224	93 018	14 206	328 100
11	107 224	93 017	14 207	342 307
12	107 206	93 018	14 208	356 515
13	--	93 017	(93 017)	263 498
14	--	289 998	(289 998)	(26 500)
	1 286 690	1 313 190	(26 500)	3 484 512

Fonds de roulement utilisé pour l'exécution du contrat destinés au calcul du profit =	<u>3 484 512 \$</u> 12 290 376 \$
---	---

Exemple 2 - Hypothèses :

1. Durée du contrat : 18 mois.
2. Le contrat a trait à la conception, la fabrication et la livraison de 24 machines au coût de 40 000 \$ par machine, ce qui fait un total de 960 000 \$.
3. Ce total comprend un montant de 84 000 \$ pour l'amortissement.
4. Les coûts sont assumés mois après mois comme le montre le tableau ci-joint.
5. Les factures sont établies à la livraison, et le calendrier des livraisons est le suivant :

Livraison d'une machine, le 8^e, 9^e et 10^e mois. Livraison de deux machines le 11^e et le 12^e mois. Livraison de trois machines par mois du 13^e au 17^e mois inclusivement. Livraison de deux machines le 18^e mois.

6. Le temps qui s'écoule entre l'envoi de la facture et la réception du paiement est d'un mois.

Mois	Coût contractuel permis sans amortissement \$	Produits du contrat moins bénéfices \$	Fonds de roulement mensuel utilisé \$	Fonds de roulement mensuels cumulatifs utilisés \$
1	24 000	-	24 000	24 000
2	24 000	-	24 000	48 000
3	30 000	-	30 000	78 000
4	30 000	-	30 000	108 000
5	40 000	-	40 000	148 000
6	40 000	-	40 000	188 000
7	60 000	-	60 000	248 000
8	60 000	-	60 000	308 000
9	60 000	40 000	20 000	328 000
10	60 000	40 000	20 000	348 000
11	70 000	40 000	30 000	378 000
12	70 000	80 000	(10 000)	368 000
13	60 000	80 000	(20 000)	348 000
14	60 000	120 000	(60 000)	288 000
15	60 000	120 000	(60 000)	228 000
16	50 000	120 000	(70 000)	158 000
17	40 000	120 000	(80 000)	78 000
18	38 000	120 000	(82 000)	(4 000)
19	--	80 000	(80 000)	(84 000)
	876000	960000	-84000	3584000

Fonds de roulement utilisé pour l'exécution du contrat destinés au calcul du profit =	<u>3 584 000 \$</u> 12 298 667 \$
---	---